



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vasselin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Yves ROUX, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2025

Marcel CONSTANTIN est nommé Secrétaire de séance permanent en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus.

Étaient présents : Jean-Yves ROUX, Gérard REGEAMORTEL, Marcel CONSTANTIN, Jean-Philippe GUILLAUD, Andrée GUILLAUD, Béatrice FEUILLOIS, Sébastien PEROUSE

Était excusée : Candice GRECO donne pouvoir à Marcel CONSTANTIN

Était absent : Christian BARBERET

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Ordre du jour Conseil municipal du 22 juillet 2025

- 1. Délibération – Subvention Département - Restauration des étangs**
- 2. Délibération – Zones non-fumeur - Décret du 28 juin 2025**
- 3. Proposition emplacements - Transport à la demande TAD**
- 4. Vente du bâtiment « La Cure ».**
- 5. Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire souhaiterait rajouter un point à l'ordre du jour : vente du bâtiment « La Cure ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025

- ❖ M. le Maire rappelle que le procès-verbal du 24 juin 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.
- ❖ Aucune observation n'ayant été formulée, M. le Maire soumet alors le procès-verbal mentionné ci-dessus à l'approbation de l'Assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

2. Délibération – Subvention Département - Restauration des étangs

M. le Maire donne la parole à Marcel CONSTANTIN en charge du projet de restauration des étangs de Vasselin. Ce dernier rappelle que nous en sommes au stade des recherches d'aides financières, étape qui demande de l'abnégation de la rigueur et une capacité d'être convaincant dans l'argumentaire des demandes.

En outre le coût des travaux et donc le montant des aides souhaitées évoluent avec de nouveaux éléments comme le recours à un pisciculteur agréé pour la pêche des poissons et leur destination.

Compte tenu de la nature du chantier (vidange simultanée des 2 étangs) cette opération est en effet plus complexe à réaliser.

C'est pour cette question prioritairement que les représentants de la société de pêche ont été conviés à une réunion en mairie de Vasselin le 11 juillet dernier.

Le plan de financement finalisé avec les éléments d'information disponibles à ce jour a été établi ce matin même avec M PIOLAT référent technique du département de l'Isère.

Entreprise	Descriptif	Montant HT	Montant TTC
SARL GUILLAUD André & fils	Réaménagement des deux étangs	82 480,00 € HT	98 976,00 € TTC
Pisciculture des Terres Froides M. FONNE	Vidange des étangs et traitement des poissons	7420,00 € HT	8904,00 € TTC
Total		89 900,00 € HT	107 880,00 € TTC

Le coût estimé des travaux est de 89 900,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel :

Financement	Taux	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné – Appel à projet	4 %	3596,00 €	13 mai 2025	-
Département Charte des étangs	32 %	29 300,00 €	22 juillet 2025	-
Agence de l'eau	40 %	35 960,00 €	22 juillet 2025	-

Etat DETR	4 %	3596,00 €	<i>en cours</i>	-
Sous-total (total des subventions publiques)		72 452,00 €		
Autofinancement	20 %	17 448,00 €		
Total	100 %	89 900,00 €		

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des instances suivantes :

- Conseil Général de l'Isère au titre de la Charte des étangs
- Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné – Appel à projet
- Agence de l'eau
- Etat DETR

Monsieur le Maire est autorisé à signer la Convention tripartite de partenariat entre : le Département de l'Isère, le Syndicat de défense et de promotion des étangs Dauphinois – Etangs Isère et la commune de Vasselin propriétaire.

« Le Département et Etangs Isère entendent organiser par la présente convention les engagements avec les propriétaires d'étangs, de façon à mettre en œuvre les objectifs et actions de la charte pour « Maintenir, préserver et valoriser les étangs du Dauphiné » signée le 11 avril 2020 et renouvelée par délibération du Département du 25 avril 2025.

Etangs Isère interviendra pour apporter une assistance technique et administrative à ses adhérents, propriétaires privés ou collectivités, pour organiser les vidanges, définir les préconisations d'entretien et de gestion des étangs destinées à favoriser la production piscicole, à pérenniser la fonctionnalité des étangs et les valoriser. »

3. Délibération – Zones non-fumeur - Décret du 28 juin 2025

M. le Maire présente le décret relatif à l'interdiction de fumer dans plusieurs lieux publics extérieurs fréquentés par les jeunes.

Décret paru au Journal officiel du 28 juin 2025.

Les nouveaux lieux concernés par l'interdiction de fumer sont :

- les parcs et jardins publics,
- les plages bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire,
- les zones affectées à l'attente des voyageurs, comme les abribus par exemple, pendant les heures de service,
- les abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, à compter de la publication de l'arrêté qui viendra préciser que le périmètre doit être d'au moins 10 mètres, soit dans les tout prochains jours,
- les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives, pendant les heures d'ouverture.

Ces lieux deviendront juridiquement des espaces sans tabac, comme les lieux clos recevant du public.

Le décret prévoit que toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par une contravention de 4^e classe, soit une amende forfaitaire de 135 euros, pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Families a dévoilé, le 30 juin, une nouvelle signalisation officielle des « espaces sans tabac », conçue pour accompagner l'entrée en vigueur du décret dans le cadre du Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027.

Monsieur le présente au Conseil Municipal les zones définies en réunion de Maire et Adjoint.

- Abords de la MAM dans un périmètre de 10 mètres autour
- Arrêts de bus dans un périmètre de 10 mètres autour
- Entrée et sortie des barrières de l'école
- Espace terrain multi sports zone des étangs

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte ces propositions avec une voix contre (Sébastien PEROUSE) et 7 voix pour.

Sébastien PEROUSE justifie sa position en faisant état d'un sentiment de restriction supplémentaire de libertés.



4. Proposition emplacements - Transport à la demande TAD

Monsieur le Maire présente l'étude d'opportunité et de faisabilité à la mise en œuvre d'un service de Transport À la Demande (TAD). Restitution de la phase 4.

L'expérimentation proposée a été présentée lors du séminaire des élus du 2 juin 2025, durant lequel il a été demandé d'étudier deux options : ouvrir le service à l'ensemble de la population des Balcons du Dauphiné, et permettre le paiement par carte bancaire et espèce à bord des véhicules. L'approfondissement de ces options a été présenté lors du bureau communautaire du 30 juin. Suite à ce bureau, le service de TAD proposé au conseil communautaire est le suivant :

Public



Un service ouvert à l'ensemble des habitants du territoire des Balcons du Dauphiné. Avec une pré-inscription lors de la première réservation du service.

Horaires et jours de fonctionnement



Ouvert du lundi au vendredi.



De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Desserte et destinations possibles



Accessible pour des trajets d'un arrêt de prise en charge à un arrêt de desserte situé dans l'une des 6 polarités bassin de services du territoire. Possibilité de prise en charge adresse à adresse pour les Personnes à Mobilité Réduites (PMR).

Flotte de véhicules envisagée



3 véhicules de 9 places envisagés pour assurer le service sur 3 zones à l'échelle des Balcons du Dauphiné sans possibilité de sortir du territoire, dont 2 véhicules en accès PMR/UFR.

Modalités de réservation et paiement



Réservation par internet et par téléphone.



Paiement par carte bancaire à bord des véhicules et post-paiement (par prélèvement bancaire mensuel SEPA).



Tarif de 2 € par trajet avec une tarification solidaire 1€.

Annexe : Support de restitution de la phase 4 du 2 juillet 2025.

Béatrice FEUILLOIS s'étonne du caractère un peu restrictif du service proposé, notamment la limite au secteur géographique des Balcons du Dauphiné alors que les recours les plus pertinents sont probablement l'accès aux hôpitaux ainsi qu'aux praticiens des médecines spécialisées.

Il est précisé par les élus bien informés sur ce projet qu'il est en phase expérimentale donc évolutif, qu'il émane d'une enquête préalable et de sondages auprès des populations et d'élus extrêmement complets et que la question des transports sanitaires est en grande partie prise en charge par le biais de prescriptions médicales.

Marcel CONSTANTIN précise que le TAD est un des éléments de l'axe mobilités du projet de territoire de la CCBD et qu'une documentation de la restitution de toutes les phases de ce projet (3 sur 5 à ce jour) est disponible en mairie à l'attention de ceux qui voudraient avoir une connaissance plus précise de sa teneur.

5. Vente bâtiment « La Cure »

M. le Maire fait l'historique de l'évolution du montant de la vente qui a conduit à la situation actuelle où un acheteur potentiel affiche une proposition sur laquelle la mairie se propose de négocier sur la base suivante.

- **210 000 € soit 200 000 € net vendeur**

Il est rappelé que la vente de la Cure d'ici la fin de l'année 2025 représente un enjeu majeur pour les finances municipales selon le conseiller aux décideurs rencontré récemment en mairie.

Après échanges, Monsieur le Maire propose de mettre au vote la proposition financière présentée.

Contre : 1 voix Sébastien PEROUSE

Pour : 7 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Maire soumet au vote l'autorisation de poursuivre les démarches nécessaires.

Contre : 1 voix Sébastien PEROUSE

Pour : 7 voix

Abstention : 0 voix

Sébastien PEROUSE déclare qu'il reste en cohérence avec sa position initiale qui était en défaveur de la vente de la Cure.

6. Informations et questions diverses

Ecole

Deux nouvelles institutrices à la rentrée :

Delphine CLAUDEL Directrice (CM1-CM2)

Audrey SOUBIRAN (CE1-CE2)

Une rencontre a eu lieu en mairie entre la Directrice, Monsieur le Maire et ses Adjoints.

MAM / logement

Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne école sont en cours.

La partie chauffage/climatisation avec l'installation de PAC est terminée depuis ce jour.

Repas CCAS

M. le Maire rappelle que le repas du CCAS offert aux personnes de 75 ans et plus aura lieu le samedi 27 septembre 2025, au restaurant Le Maté à Vézeronce-Curtin.

Les invitations ont été envoyées ce jour.

Réserve communale de sécurité civile

La première réunion de la réserve communale de sécurité civile a eu lieu le mardi 8 juillet en mairie et a permis que les bénévoles se rencontrent et puissent faire état de la compétence qu'ils souhaitaient apporter après avoir entendu la présentation des risques potentiels sur la commune et les points les plus importants des modes opératoires en cas de mobilisation de la RCSC.

Le DICRIM qui est le document adressé à la totalité des foyers de la commune et qui indique aux habitants les conduites à tenir a été également évoqué au cours de cette rencontre.

Monsieur le Maire rappelle que le premier niveau de mobilisation en cas de survenue d'un risque majeur concerne les élus du conseil municipal ainsi que les membres du CCAS.

Dermatose nodulaire contagieuse bovine

Cette menace qui concerne des élevages des communes de notre région sera le sujet d'une rencontre à l'attention des élus le 29 juillet à Montagnieu.

Congrès des maires de l'Isère

Aura lieu le 11 octobre prochain à Aoste.

Lutte contre l'ambrosie

Gérard REGEAMORTEL et Marcel CONSTANTIN ont fait une première prospection le 20 juin et les courriers nécessaires ont été adressés aux propriétaires concernés.

Monsieur le Maire indique que la mairie va faire procéder très prochainement à un broyage des bords des chemins communaux car la pollinisation de l'ambrosie est imminente.

Centre social Odette Brachet

Une réunion du conseil d'administration aura lieu le 2 octobre. Une nouvelle Directrice a pris ses fonctions début juin.

Fin de la séance à 19h45.